

Qued. France du

Jeudi 18 décembre 2014

Expulsé de France, il se rebelle dans l'avion

Un Libyen était jugé, hier. Il s'était fait sortir de l'avion et avait causé des remous au centre de rétention de Saint-Jacques.

Le 7 novembre, le préfet d'Ille-et-Vilaine décide d'une mesure de reconduite à la frontière pour un Libyen de 34 ans, domicilié dans le quartier de Maurepas. L'homme est placé au centre de rétention administrative de Saint-Jacques-de-la-Lande.

Le 15 décembre, la police aux frontières l'emmène depuis le centre, vers l'aéroport de Nantes. L'Italie est prête à l'accueillir. Les policiers ont réservé un vol Nantes-Milan.

« Il a fait son cinéma »

Une fois installé, ceinturé, l'homme se débat. Il insulte la France, les deux policiers qui l'accompagnent, tente des coups. L'homme est impossible à maîtriser. Le commandant de bord décide de le sortir de l'avion, qui part sans lui.

De retour au centre de rétention de

Saint-Jacques, il fanfaronne, lève les bras au ciel... Jusqu'à créer un début d'émeute.

Le procureur, hier, trouve l'enchaînement des faits « **incompréhensible. Il dit qu'il accepte d'aller en Italie, mais refuse l'embarquement. Il a fait son cinéma. De retour au centre, il a fait croire qu'il avait avalé une lame de rasoir, c'était faux.** » Il requiert huit mois de prison ferme, « **à la fois pour l'infraction et le contexte** ».

Le problème, selon l'avocat de la défense, « **c'est que l'on n'a pas visé le bon texte de droit à l'encontre de [son] client.** »

Le tribunal lui donne raison. Le prévenu est condamné pour la rébellion et les outrages uniquement, à deux mois de prison.